

EPREUVE: B-SHORT des CRETES
"A tribute to Bruno Blaise"
VISA ASAF N°: 016
DATE: 18 et 19 novembre 2023
ORGANISATEUR: Écurie CHAWRESSE
N° D'ENTREPRISE: 409 339 901

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :
 « Salle de Belva » Bellevaux n° 19/D à 4960 Malmedy

REGLEMENT PARTICULIER

REMARQUE :R.T.G. = Règlement Technique Général / R.S.G. = Règlement Sportif Général. / R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

I	TIMING (Dates et Heures)
Vendredi 13 octobre 2023	Parution du Règlement Particulier
Samedi 14 octobre 2023	Date de début des engagements
Vendredi 10 novembre 2023	12h00 Clôture des inscriptions à droits simples
Mardi 14 novembre 2023	12h00 Clôture des inscriptions à droits majorés
	20h00 Attribution des numéros
	21h30 Affichage de la liste des engagés
	Parution via le Site internet www.ecuriechawresse.be
Samedi 18 novembre 2023	09h30 Ouverture du secrétariat et des vérifications administratives
	Les instructions pour le retrait des documents (roadbook concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur le site ou le FB de l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque équipage.
	Distribution du roadbook et début des reconnaissances
	10h00 Ouverture des VT.
	Ordre de passage : L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Les heures de présentation seront également transmises via le Site internet www.ecuriechawresse.be
	14h00 Clôture de la distribution du Roadbook
	18h30 Fin absolue des reconnaissances
	19h00 Clôture des VT
	19h00 Fermeture du secrétariat
	6h30 Réouverture du secrétariat et VT complémentaires
	6h45 Fermeture des VT complémentaires
	7h05 Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet
	7h20 Ouverture du parc fermé de départ
	7h40 Départ de la première voiture PH pour la 1ère boucle
	5' Après la dernière PH, départ 1ère voiture div 1-2-3-4
	10h35 Départ de la première voiture PH pour la 2ème boucle
	5' Après la dernière PH, départ 1ère voiture div 1-2-3-4
	13h40 Départ de la première voiture PH pour la 3ème boucle
	5' Après la dernière PH, départ 1ère voiture div 1-2-3-4
	16h45 Départ de la première voiture PH pour la 4ème boucle
	5' Après la dernière PH, départ 1ère voiture div 1-2-3-4
	18H27 Arrivée de la première voiture PH
	60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les divisions 4,3,2,1 et PH's: affichage des résultats officieux
	30' après l'affichage des résultats finaux : affichage des résultats OFFICIALISES
	30' après l'heure de l'officialisation du classement final : Proclamation et Publication des résultats 4,3,2,1 et PH's, par affichage et édition via les réseaux sociaux.

Rallye des Crêtes 2023 - Timing

Dimanche 19 novembre 2023

CH	LOCALISATION	EC	Liaison	Total	Total	Moyenne	Temps Prévu	Heure N° 00	Heure N° 0	Heure N° 1	Heure N° 999
		Dist.	Dist.	Sect.	Dist.						
								0.15	0.05	140	02:20
CH 0A	Parc Fermé Prê Départ IN									07:10	09:30
CH 0B	Parc Fermé /Podium Belva OUT							7.25	7.35	07:40	10:00
CH 0C	Assistance IN	1.22	1.22	1.22	18.30		00:04	7.29	7.39	07:44	10:04
	ASSISTANCE										
CH 0D	Assistance OUT						00:10	7.39	7.49	07:54	10:14
CH 1	LAMONRIVILLE	0.93	0.93	2.15	18.60		00:03	7.42	7.52	07:57	10:17
EC 1	LAMONRIVILLE	9.38			11.53		00:03	7.45	7.55	08:00	10:20
CH 2	THIER DU BAC	8.36	17.74	19.89	48.38		00:22	8.07	8.17	08:22	10:42
EC 2	THIER DU BAC	15.59			35.48		00:03	8.10	8.20	08:25	10:45
	Ravitaillement - Station TOTAL Waimes										
CH 2A	Parc Fermé/Regroup Belva IN	21.73	37.32	57.21	47.64		00:47	8.57	9.07	09:12	11:32
	REGROUP BELVA	24.97	32.24	57.21	57.21		01:23			125	02:05
CH 2B	Parc Fermé /Podium Belva OUT							10.20	10.30	10:35	12:40
CH 2C	Assistance IN	1.22	1.22	58.43	18.30		00:04	10.24	10.34	10:39	12:59
	ASSISTANCE										
CH 2D	Assistance OUT						00:20	10.44	10.54	10:59	13:19
CH 3	LAMONRIVILLE	0.93	0.93	59.36	18.60		00:03	10.47	10.57	11:02	13:22
EC 3	LAMONRIVILLE	9.38			68.74		00:03	10.50	11.00	11:05	13:25
CH 4	THIER DU BAC	8.36	17.74	77.10	48.38		00:22	11.12	11.22	11:27	13:47
EC 4	THIER DU BAC	15.59			92.69		00:03	11.15	11.25	11:30	13:50
	Ravitaillement - Station TOTAL Waimes										
CH 4A	Parc Fermé/Regroup Belva IN	21.73	37.32	114.42	47.64		00:47	12.02	12.12	12:17	14:22
	REGROUP BELVA	24.97	32.24	57.21	114.42		01:23			110	01:50
CH 4B	Parc Fermé /Podium Belva OUT							13.25	13.35	13:40	15:30
CH 4C	Assistance IN	1.22	1.22	115.64	18.30		00:04	13.29	13.39	13:44	16:04
	ASSISTANCE										
CH 4D	Assistance OUT						00:20	13.49	13.59	14:04	16:24
CH 5	LAMONRIVILLE	0.93	0.93	116.57	18.60		00:03	13.52	14.02	14:07	16:27
EC 5	LAMONRIVILLE	9.38			125.95		00:03	13.55	14.05	14:10	16:30
CH 6	THIER DU BAC	8.36	17.74	134.31	48.38		00:22	14.17	14.27	14:32	16:52
EC 6	THIER DU BAC	15.59			149.90		00:03	14.20	14.30	14:35	16:55
	Ravitaillement - Station TOTAL Waimes										
CH 6A	Parc Fermé/Regroup Belva IN	21.73	37.32	171.63	47.64		00:47	15.07	15.17	15:22	17:12
	REGROUP BELVA	24.97	32.24	57.21	171.63		01:23			100	01:40
CH 6B	Parc Fermé /Podium Belva OUT							16.30	16.40	16:45	18:25
CH 6C	Assistance IN	1.22	1.22	172.85	18.30		00:04	16.34	16.44	16:49	19:09
	ASSISTANCE										
CH 6D	Assistance OUT						00:20	16.54	17.04	17:09	19:29
CH 7	LAMONRIVILLE	0.93	0.93	173.78	18.60		00:03	16.57	17.07	17:12	19:32
EC 7	LAMONRIVILLE	9.38			183.16		00:03	17.00	17.10	17:15	19:35
CH 8	THIER DU BAC	8.36	17.74	191.52	48.38		00:22	17.22	17.32	17:37	19:57
EC 8	THIER DU BAC	15.59			207.11		00:03	17.25	17.35	17:40	20:00
	Ravitaillement - Station TOTAL Waimes										
CH 8A	Parc Fermé Belva FINAL (Avance autorisée)	21.73	37.32	228.84	47.64		00:47	18.12	18.22	18:27	20:07
		24.97	32.24	57.21	228.84						
		99.88	128.96	228.84							

Art. 1 - Organisation

L'ASBL CHAWRESSE organise, les 18 et 19 novembre 2023, le *B-SHORT des Crêtes*, 28^{ème} édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- Directeur de course :	BORLEZ Robert	Lic ASAF n° LG534
- Directeur de course adjoint :	SENY Guy	Lic ASAF n° LG524
- Directeur de la sécurité :	LEPAILY Daniel	Lic ASAF n° LG533
- Directeur de la sécurité adjoint :	DE CONINCK Fabienne	Lic ASAF n° LG689
- Secrétaire du meeting :	ROYEN Magali	Lic ASAF n° LG520
- Trésorière du meeting :	MAERVOET Nathalie	Lic ASAF n° LG529

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- Collège des Commissaires Sportifs		
Président :	JAUQUET Steve	Lic n° HT301
Membres	ROQUET Michel	Lic n° NA951
- Collège des Commissaires Techniques		
Président :	SAINT-REMY Guy	Lic n° LG406
Membres	NEZER Patrick	Lic n° LG439
	MONBALLIN Didier	Lic n° LG431
	HENAUT Thierry	Lic n° LG444
	FALQUE Eddy	Lic n° LG430
Secrétaire	RENARD Mathilde	Lic n° LG445
	PEREIRA Magali	Lic n° LG432
- Inspecteur "Sécurité "		
	PUISSANT Jean-Claude	Lic ASAF n° NA957

Officiels d'épreuve mandatés par

Relation concurrents :	SCHULJENKO Nicole	Lic ASAF n° LG409
	ANCION Françoise	Lic ASAF n° LG90072
- Responsable E.C.1	MODAVE Christophe	Lic ASAF n° LG90053
- Chef de Sécurité E.C.1	LEGRAND Eric	Lic CAS n° 25423
- Responsable E.C.2 :	MASSART Eric	Lic ASAF n° NA887
- Chef de Sécurité E.C.2	TANNIER Frédéric	Lic CAS n° 20523

Secours médicaux

- Équipe médicale :	BELGIAN Help and RESCUE Team	
- Ambulances :	Véhicules Ambuce Rescue Team nv	Nombre : 3

Art. 2 Éligibilité

Le B-SHORT des Crêtes est une épreuve de type B-Short (voir Art 26 du RPR), disputée en une étape, comptant pour le **Championnat Provincial Liégeois**.

L'épreuve est **OPEN (ENPEA)**

Art. 3 Admission des véhicules

L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R (voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du R.P.R.).

Art. 4 Description Parcours

- 4 boucles *identiques* d'une longueur de 57.21 km dont 24,97 km d'EC
Par boucle, 1 section et 2 étapes de classement :

E.C. 1 : 9,38 Km (100% asphalte, 0% non revêtus) Etape en Ligne

E.C. 2 : 15,59 Km (100% asphalte, 0% non revêtus) Etape en Show

Total : 228.84 Km dont 99.88 Km d'EC, comprenant 0% de chemins non revêtus en dur.

Les concurrents des Divisions Prov'Historic parcourront la totalité des "Étapes", boucles et ES de l'épreuve.

Les divisions PH prendront le départ AVANT les concurrents des autres divisions.

4.1. "Super Rallye Intégral" (Voir Art. 13.15.1. du RPR)

Si l'organisateur en a décidé ainsi, les concurrents ayant abandonné en cours d'épreuve pourront, si cela leur est possible, réintégrer la course **au départ de l'une des boucles suivantes**, après avoir obtenu l'aval conjoint de la Direction de Course, de la Commission Technique et de la Commission sportive de l'épreuve.

Les concurrents qui, ayant abandonné et qui, pour poursuivre l'épreuve en super rallye, doivent être "dépannés" sur le routier pour rallier le départ de la boucle suivante, devront **préalablement** en aviser la direction de course par téléphone, afin d'éviter tout problème de réclamation pour une assistance illicite.

Ils pourront, ainsi, poursuivre la course et être repris à son classement final, pour autant qu'ils terminent l'épreuve et rentrent, après la dernière ES de la dernière boucle, sans aide extérieure au parc fermé final. Ceci signifie que la dernière boucle devra se dérouler sans encombre, plus aucun redépart ne pouvant avoir lieu après le départ de celle-ci.

Pour chacune des EC de l'épreuve non parcourues ou non terminées par eux, le meilleur temps réalisé dans le classement général où ils sont repris, leur sera appliqué, majoré de 10 minutes

Si le concurrent qui a sollicité, auprès de la Direction de Course, le recours au "Super Rallye Intégral" dans les règles édictées, devait, après réparation ou non (même sans aide extérieure), être en mesure de réintégrer la course sans avoir "manqué" une seule ES, le temps réellement réalisé dans l'ES disputée avant la demande de SRI serait, alors, d'office remplacé par le temps "SRI" (càd meilleur temps réalisé + 10 minutes) uniquement à condition que celui-ci soit supérieur au temps réellement réalisé par le concurrent dans cette ES (Voir N.B. encadré, ci-dessous).

L'ordre des départs après réinsertion des concurrents "repêchés" (après accord de la CT et des CS) est laissé à l'appréciation de la DC.

Ces pénalités ne rentrent pas en compte pour le calcul du délai de mise hors course.

N. B. : Quel que soit le cas de figure, aucun concurrent ne peut tirer avantage de cette situation de "**Super Rallye Intégral**". En cas de manœuvre frauduleuse imaginée à cette fin, la mise hors course sera immédiatement prononcée et un rapport sera transmis par les Commissaires Sportifs, au CA de l'ASAF qui prendra les sanctions adéquates.

Art.5 Engagement

5.1. Procédure

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la **fiche des « Vérifications » adéquate**, du document « Copies des licences» de l'équipage, et du paiement du droit d'engagement DEVRA parvenir, uniquement, **par engagement en ligne via la plateforme ASAF**

Entre le **14 octobre 2023** et au plus tard, le **10 novembre 2023** avant 12H00, période durant laquelle le "droit simple" sera d'application ;

Et

Au plus tard le **14 novembre 2023** avant 12h00, ce qui entrainera une majoration automatique du droit (+20%)

via la plate-forme en ligne de l'Asaf <https://inscriptions.azureedge.net/>

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le **montant du droit d'engagement** devra **OBLIGATOIREMENT** être versé au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant le 14/11/2023 à 12 heures****

N° IBAN BE58 2400 5489 0179 BIC : GEBABEBB Intitulé: Asbl Écurie Chawresse
Communication : Crêtes 2023 Équipage Nom du Pilote / Nom du co-pilote

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.
(Attention aux délais bancaires).

****Passé ces délais, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription**

5.2. Copies des Licences

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont **impérativement tenus** de joindre à leur demande d'engagement, quelle que soit la voie choisie ou imposée, le document dénommé "Copie des licences", reprenant les photocopies de leurs licences (ASAF/VAS/Étrangère), en cours de validité (càd année 2023).

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité !

5.3. LICENCES

La licence nécessaire pour participer à l'épreuve tutélaire, doit être de type « annuel », du niveau requis, en cours de validité et avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS.

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (ENPEA)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", **à la condition** qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

N.B. : Une **autorisation permanente** de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ces participants étrangers seront, alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère**.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.

5.4. Nombres maximaux d'engagés

Le nombre de participants est limité à 140 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1,2,3,4, PH Classic et PH S/R

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **28** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 140 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

5.5. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11. du RSG des Prescriptions ASAF)

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire **et ce, pour un seul équipage**.
- **Le paiement, en espèces, au secrétariat, la veille de l'épreuve, est dorénavant interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place.**
- Le virement précisera clairement les noms de l'équipage. Pour rappel : le **premier pilote** est considéré comme étant le concurrent, donc le seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine du virement des droits de participation.
- En cas de non-respect de cette procédure l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles !
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

- Le droit d'engagement pour les **Div. 1, 2 et 3** s'élève à **250€**
- Le droit d'engagement pour la **Div. 4** s'élève à **280€**
- Le droit d'engagement pour les **Div. Prov'Historic** (PH Classic et S/R) s'élève à **240€**

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25%, (y compris pour les divisions "Prov'historic")- Voir art. 5 du RTG.

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation doit être ajouté au virement reprenant ledit droit.

5.6. REMBOURSEMENTS :

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes **(Soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint)**, se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- a) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

3. Remboursement dans les autres cas (Voir art 9.5 du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier**)**, **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (fax ou mail, autorisés) et ce, avant la fin de la période d'inscription à droits simples, reprise ci-dessus.

A cette seule condition, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;

- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant l'ouverture des vérifications administratives de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture des vérifications administratives de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

** En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le CA de l'A.S.A.F. qui tranchera sans appel.

5.7. Attribution des numéros (voir Art. 7 du RPR)

L'attribution et l'affichage des numéros de départ seront publiés sur notre site internet

www.ecuriechawresse.be le mardi 14 novembre 2023 à partir de 22 heures

Pour tous renseignements : BORLEZ Robert gsm 0486/335.104 !! Entre 09h et 21h00 !!

Les numéros, en Division 1, 2, 3, 4 seront attribués de **1 à 200** ; en division PH – SR, de **201 à 250** ; en division PH - Classic, de **251 à 299**.

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans **l'ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro qui leur a été attribué, spécifique à la Division.

Art. 6 Reconnaissance – Ravitaillement – Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

La reconnaissance du parcours devra se faire UNIQUEMENT, le samedi 18 novembre 2023 de 9 heures 30 à 18 heures 30.

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaisances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait-ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leurs jugements, entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve, seront sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juges de faits :

BORLEZ Robert - BORLEZ Didier - LEPAILLY Daniel - SCHU Thierry –SENY Guy –
LECHIEN Jonathan -GAYE Eugène et DUBOIS Luc

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4. du RPR)

Fréquence : UNE fois PAR BOUCLE

Emplacement(s) : Station TOTAL ENERGIES rue du Centre 7 à 4950 Waimes

Pour le ravitaillement : il y a un shop ouvert le Samedi de 6h30 à 18h30 et le Dimanche, shop ouvert de 09h00 à 12h30.

C) Assistance (voir Art. 14 du RPR)

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits autorisés.

Il est donc clairement entendu qu'en dehors des zones d'assistance **délimitées par les panneaux idoines**, seules, des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage, utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord, seront autorisés (sauf ravitaillements en air, eau, huile, carburant, auprès des stations-service autorisées par le règlement particulier de l'épreuve).

ATTENTION : Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est INTERDIT.

En cas d'infraction à ces règles, la mise hors course sera immédiatement prononcée.

D) Zone d'assistance dite "Zone-Pneus"

La possibilité devra obligatoirement être donnée, aux concurrents, de changer les 4 roues, à un endroit désigné par l'organisateur, situé entre le parc fermé (de regroupement ou de départ) et le CH de départ de la première ES de chaque boucle (création éventuelle d'une zone d'assistance ou précision dans le Road-Book). Si la finalité première de cette possibilité est celle du changement des pneumatiques après un séjour plus ou moins long dans une zone de regroupement ou de parc fermé de départ, il n'y est pas interdit de procéder aux autres opérations autorisées dans les zones d'assistance traditionnelles. Cette faculté d'assistance appartient aux concurrents de toutes les Divisions et la zone éventuelle d'assistance leur est également accessible.

Des CH d'entrée et de sortie de cette zone d'assistance, ainsi que les panneaux idoines autorisant et interdisant la pratique de l'assistance, seront OBLIGATOIREMENT installés. La durée du service dans cette zone, (qui sera répertoriée sur la feuille de Route et dans le Road-Book) sera au minimum, de 5 minutes.

ATTENTION : Toutes les zones d'assistance doivent être pourvues d'un CH IN et d'un CH OUT

IV CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès)

Art 7. Parc fermé (voir Art. 15.1 du RPR)

Situation du parc fermé de départ : «Salle de Belva » Bellevaux n° 19/D à 4960 Malmedy

7.2. Parc Fermé d'Arrivée (Voir Art. 15.2. du RPR)

Dès leur arrivée, en fin d'épreuve, les voitures seront stationnées dans un parc fermé, **sous peine d'exclusion**. Les équipages seront tenus de l'évacuer immédiatement. Les voitures y seront tenues, à la disposition des organisateurs et officiels en vue de subir un éventuel contrôle de conformité ou y être " plombées ". Elles y resteront maintenues jusqu'au moment se situant 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de la catégorie*. L'heure précise de ce moment, qui est celui où les voitures pourront être extraites du PF, sera affichée par l'organisateur au tableau officiel. **Le retrait prématuré de la voiture du PF aura pour conséquence, l'exclusion.**

*(catégorie PH Classic et PH S/R, d'une part - Catégorie Divisions 1, 2, 3 et 4, d'autre part)

Art 8. Vérifications techniques (voir Art. 3 du RPR)

N.B. : Une copie de tous les documents de bord de la voiture devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage aux Vérifications Techniques de l'épreuve.

Les VT préliminaires générales auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions** auront lieu le 18 novembre 2023 à partir de 10 heures, suivant l'heure indiquée sur le document qui vous sera préalablement transmis par mail et également édité sur le site internet ou le FB de l'organisateur.

Ordre de passage : selon convocation

Emplacement : «Salle Belva » Bellevaux n° 19/D à 4960 Malmedy

Les vérifications techniques **complémentaires** auront lieu le dimanche 19 novembre 2023 entre 06h30 et 06h45.

Emplacement : «Salle Belva » Bellevaux n° 19/D à 4960 Malmedy

Seuls les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront s'y présenter pour une première vérification.

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des « VT » préliminaires générales préalables à l'épreuve, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course (voir art.3.8. du RPR)

N.B. : Le paiement de toutes les opérations pourra se faire via l'appareil SUM UP de l'ASAF ou en espèces.

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : «Salle de Belva » Bellevaux n° 19/D à 4960 Malmedy.

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route :

«Salle de Belva » Bellevaux n° 19/D à 4960 Malmedy

Art 9. Vérifications administratives

Il est impératif que les engagements soient complets, en ce compris la copie des licences pilote et co-pilote. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par email inscription-rallye@ecuriechawresse.be, ou par intervention sur la plate-forme en ligne de l'ASAF, **AVANT le vendredi précédant immédiatement l'épreuve soit le 17/11/2023 avant 12h00**. En cas de modification relative à l'identité de l'un des concurrents, un engagement complet dûment signé par les 2 participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai sur la plate-forme d'engagement en ligne de l'Asaf.

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

L'organisation des Vérifications Administratives et celle de la distribution des Roadbooks sont laissées à l'appréciation des organisateurs.

Les Commissaires Sportif procéderont au contrôle des documents ((Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers). Un contrôle systématique n'est pas indispensable. Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaisances comprises), l'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels.

V	DOTATION
---	-----------------

Art. 10 Proclamation des résultats- Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lundi qui suit la manifestation, au plus tard à 17h00
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 19 novembre maximum à 22h00 « Salle Belva » Bellevaux n° 19/D à 4960 Malmedy
- Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
 - 3 Premiers de la Division PH S/R
 - 3 premiers de la Division PH Classic
 - Premiers de chaque classe de la Division PH Classic
 - Premiers de chaque classe de la Division PH S/R
 - Première dame au classement général Div 4
 - 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
 - Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et co-pilote)
 - Première dame au classement général Div 1-2-3 confondues
 - Inter-écuries : (*voir Art 11 du RSG*) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
 - Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et co-pilote)
 - 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)

VI	POINTS DE CONTACT
----	--------------------------

Art. 11 Permanences**-Jusqu'au Jeudi 16 novembre 2023**

BORLEZ Robert au 0486 / 335.104 (de 09h à 21h)

MAERVOET Nathalie au 0475 / 580.586 (de 09h à 21h)

- A partir du Vendredi 17 novembre 2023:

- «« Salle Belva» Bellevaux n° 19/D à 4960 Malmedy

BORLEZ Robert au 0486 / 335.104 (de 10h à 21h)

MAERVOET Nathalie au 0475 / 580.586 (de 10h à 21h)

Art. 12 Tableau d'affichage

« Salle Belva» Bellevaux n° 19/D à 4960 Malmedy

Application SPORTITY comprenant toutes les infos pratiques sur la course et accessible à tous les concurrents (documents, timing, listes, classements, communications et décisions) suivant le password : « CRETES23 »

VII	DIVERS
-----	---------------

- a) Roadbook d'assistance. Panonceaux « assistance » (Voir Art.17 du RPR)
- b) Programmes disponibles à partir du 17 novembre 2023 à 10h00 «« Salle Belva» Bellevaux n° 19/D à 4960 Malmedy
- c) Petites restaurations sur place
- d) Hôtels et Gîtes consultés Royale Syndicat d'initiative de Malmedy
tourisme@malmedy.be
0032 (0)80 799 668
Place du Chatelet 9 - 4960 Malmedy
Horaire Du lundi au vendredi : 8:00 – 12:00 / 13:00 - 17:00

VIII	APPROBATIONS
------	---------------------

Art. 13

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Art .14

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le présent règlement a été approuvé par :

HELLINGS Philippe, pour la CSAP Liège Lic. N° 90065, en date du 08-10-2023

DETRAIT Guillaume, pour le GT ASAF, Lic. N° 90066, en date du 11-10-23

BARIO Katty, pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° 11, en date du 12 octobre 2023 (approbation définitive)

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

PUISSANT Jean-Claude, Inspecteur-Sécurité, Lic. N° NA957 , en date du 31 /08/ 2023

Club organisateur : ASBL ECURIE CHAWRESSE Epreuve : B-SHORT des CRETES « a tribute to Bruno Blaise » Date : 18 et 19 novembre 2023	N°
Bulletin d'inscription à renvoyer du 14 octobre 2023 au 10 novembre 2023 12h (droit simple) et du 10 novembre 2023 12h00 au 14 novembre 2023 12h (droit majoré) engagement en ligne UNIQUEMENT site https://inscriptions.azureedge.net/	

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION				
Engagement reçu le : / /	Paiement reçu le : / /	Div. :	Cla :	Ordre de réception :

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)				
Nom :	Si pseudonyme : / « »	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Né(e) le : / /	Adresse :			N° :
Code postal :	Localité :			
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <u>Accepte</u> <input type="checkbox"/> <u>n'accepte pas</u> d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.				
Si nous devons vous contacter :		N° Tél/ GSM :	E-mail :	
ASAF		VAS		N° Licence Type Ecurie
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT <input type="checkbox"/> HT <input type="checkbox"/> LG <input type="checkbox"/> LX <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> AN <input type="checkbox"/> LI <input type="checkbox"/> OV <input type="checkbox"/> VB <input type="checkbox"/> WV

COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)				
Nom :	Si pseudonyme : / « »	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Né(e) le : / /	Adresse :			N° :
Code postal :	Localité :			
Si nous devons vous contacter :		N° Tél/ GSM :	E-mail :	
ASAF		VAS		N° Licence Type Ecurie
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT <input type="checkbox"/> HT <input type="checkbox"/> LG <input type="checkbox"/> LX <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> AN <input type="checkbox"/> LI <input type="checkbox"/> OV <input type="checkbox"/> VB <input type="checkbox"/> WV

VEHICULE : Marque :	Type :	Plaque N° :
Année de construction :	N° de Châssis :	Cylindrée : cc
Compagnie d'assurance :		Police N° :

DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*)
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*)
		Lic. B min. pour copiloter en :	Classes : Toutes sauf Histo-Démo où la licence « L » est suffisante

(*) voir Prescriptions Sportives ASAF – Règlement Particulier Rallyes pour les cylindrées maximales et dates de références

R.G.P.D.	Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le / / 2023	(Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »)
Signature du pilote	<input type="checkbox"/> Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance.
	Signature du copilote

Epreuve : B-SHORT des CRETES « a tribute to Bruno Blaise »

Date : 18 et 19 novembre 2023

N°

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :		Si pseudonyme :			Prénom :		Signature					
..... / « »						
Prov.	ASAF				VAS				N° Licence		Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>											

COPILOTE/PASSAGER

Nom :		Si pseudonyme :			Prénom :		Signature					
..... / « »						
Prov.	ASAF				VAS				N° Licence		Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>											

VOITURE

Marque - Type		N° Plaque		N° de châssis			Cyl.	Div.	Cla.
							cc		
Compagnie d'assurance :					Police n° :				

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV		Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté		Fonctionnement des freins	
Eclairage		Anneaux de remorquage	
Documents de bord		Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence		Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence		Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière		Divers :	
Arceau de sécurité		Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais		Conformité de classe	
Batterie		Conformité de division	
Extincteur		(Modifier éventuellement la liste des engagés)	
Appui-tête			
Casque / HANS		EN ORDRE <input type="checkbox"/>	
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME <input type="checkbox"/>	
Publicités sur vitres		COMMISSAIRE TECHNIQUE	
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N° :	
Ornement extérieur		<u>Nom/Cachet :</u>	
Echappement			
Protections des tuyauteries			
Poids			
Elargisseurs de voies		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	
Pneumatiques			

Copies de vos licences "sportives" 2023

N°

Pilote :

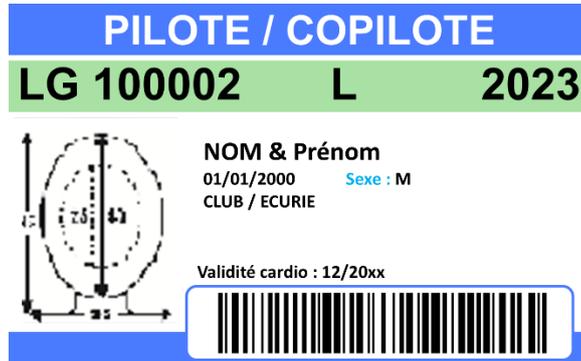
Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Je possède une licence d'une **ASN étrangère** et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2023

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



Copilote :

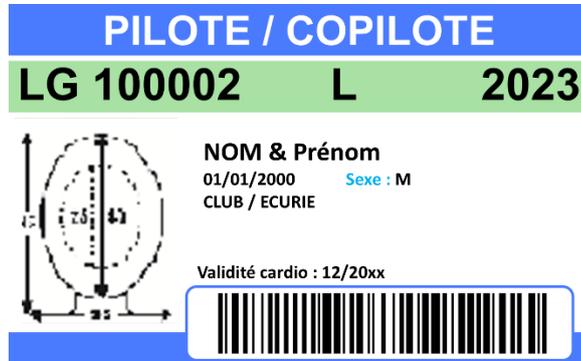
Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Je possède une licence d'une **ASN étrangère** et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2023

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Je possède une licence d'une **ASN étrangère** et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)

Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Notez ici le numéro d'immatriculation du véhicule qui servira à vos reconnaissances :